

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA



de Côte d'Or

SE-Unsa 21 15 Bd Pompon 21000 DIJON

03 80 55 50 35

21@se-unsac.org

<http://sections.se-unsac.org/21>

<http://www.facebook.com/seunsacotedor>

n°79 Novembre 2013

Prix : 1 €

Dispensé de timbrage
Fontaine lès Dijon



Déposé le 21/11/2013

Permut'

Adresse au ministre

Rythmes

Le Se-UNSA obtient...

Retraites

Avancement

Education
prioritaire

Concours 2014

Risques
psycho-sociaux

Audiences

AGIR
& OBTENIR



Directeur de la publication :
Roland BONNOT

N°CAPP : 0217 S 08096

ISSN : 1251 - 9243

Imprimé par nos soins

Dépôt légal : novembre 2013

SOMMAIRE

- p.1 : A la Une
- p.2 : La lorgnette de l'actu
- p.3 : Editorial
- p.4 : Audiences
- p.5 : Rythmes comité de suivi
- p.6 : Retraite - Avancement
- p.7 : Calendrier des instances
- p.8 à 10 : Adhérer au SE-UNSA
- p.11 : Education prioritaire
- p.12 : Permut'
- p.13 : Concours 2014
- p.14 : Risques psycho-sociaux CHSCT
- p.15 : Adresse au ministre
- p.16 : Le SE-UNSA obtient

La lorgnette de l'actu



◆ **Bonnets rouges** ! Symboles de la grogne de nos amis bretons contre l'écotaxe poids lourds, ne risquent-ils pas de devenir le symbole de la récupération politique tous azimuts?

A Quimper, sous ces bonnets généreusement offerts par un industriel du textile breton, on a vu défiler ensemble, les autonomistes, l'extrême gauche, l'extrême droite, les syndicalistes FO, les catholiques intégristes, les employés, leurs patrons...

Bonnets rouges... rouges bonnets !

◆ **L'alternative**: C'est le nom de la nouvelle association Borloo - Bayrou.

Quand on partage le même objectif, il est normal de s'associer. C'est le cas : ils espèrent tous les deux être un jour Président !!!

Y'a du croche pieds dans l'air... et peut-être même de l'Urgo !!!

◆ **Toutankhamon**: le mystère de sa mort est-il en passe d'être résolu ? Des égyptologues et chercheurs britanniques ont expliqué avoir réussi à percer le mystère de la mort du pharaon.

En réalisant une "autopsie virtuelle" (sic!), ces experts ont découvert des blessures sur le côté du

corps du pharaon qui auraient été causées par un accident de char.

Des crash-tests ont même été effectués !!! sans doute avec le char le Ben Hur . . .

◆ **Ecotaxe poids lourds**: Un bel imbroglio que cette taxe issue du Grenelle de l'environnement. Décidée en 2007 par Sarkozy et Borloo, confirmée par Kosciusko-Morizet en 2010, contrat d'exploitation officialisé par Sarkozy-Fillon le 6 mai 2012 (jour du second tour!) avec une société italienne, et . . . "mise en service" par Hollande-Ayrault. . .

Les uns ont semé le vent, les autres récoltent la tempête . . .

Roland BONNOT





Franck DELETRAZ
Secrétaire départemental

Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain

Comme il existe un syndicalisme contestataire dit « traditionnel », il existe un syndicalisme progressiste dit « réformiste ». Le SE-UNSA appartient au second.

Il est de ceux qui veulent le changement et qui se disent que demain peut être mieux qu'hier. Parce que s'opposer ne se suffit pas, le SE-UNSA propose et il obtient. Il obtient la création de l'aide administrative aux directeurs en 2006 (même si elle ne nous satisfait pas encore); il obtient le passage de l'Aide Perso aux APC avec une réduction de 24h devant élèves; il obtient la forfaitisation de ces 24h et des 24 autres heures pour le travail d'équipe; il obtient +50% de PE promus à la hors classe et l'augmentation du ratio; il obtient la création de l'ISAE; il saisit les CHS-CT, local et national, sur les conditions de travail des directeurs d'école; etc.

Mais pourquoi cette énumération ?

Parce que le SE-UNSA a prouvé qu'en s'appuyant sur un projet syndical construit, clair et responsable, des avancées étaient possibles.

Dans notre pays, le syndicalisme s'est construit sur une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression [...] (Charte d'Amiens de 1906) Le SE-UNSA ne renie pas ces origines, celle du syndicalisme français. Mais le Syndicat des Enseignants

plaide pour l'action, celle qui fait avancer, et pas pour l'action qui consiste uniquement à s'opposer.

La mise place de la réforme des rythmes scolaires aurait pu, voir du se faire autrement, et elle nécessite des ajustements :

mercredi matin ou samedi matin ? La spécificité de la maternelle; l'organisation des TAP, des activités qui y sont proposées et le recrutement des intervenants qui questionne beaucoup d'entre-nous. Le décret actuel n'empêche pas de modifier ce qui ne va pas, alors pourquoi le réécrire ou l'abroger ?

Il ne faudrait pas tout perdre, le bébé avec l'eau de son bain. Le changement ça prend du temps. Ça ne se fait pas seul et ça nécessite des réglages.

Cette réforme ne cristalliserait-elle pas notre ras-le-bol et notre épuisement ?

L'épuisement d'une profession en souffrance, après des années de gouvernances où l'éducation n'était pas une priorité, et qui aimerait regagner de la considération, du respect et du pouvoir d'achat (voir notre adresse à M. le Ministre). Des chantiers importants s'ouvrent : l'éducation prioritaire, les RASED, la maternelle, la direction d'école, la revalorisation des enseignants.

Ne nous trompons pas de combat, faisons attention à la récu-

pération politique et à l'instrumentalisation de notre grogne : un front de droite à l'Éducation Nationale, fier de ses *Racine*, qui plaide pour le redressement de l'école de la République; un Copé qui se fait le leader et le porte-parole de la grogne contre la réforme des nouveaux rythmes.

Ne faisons pas les mauvais choix.

Pour sa part, le SE-UNSA fait le choix de proposer pour améliorer, le choix de se battre pour les personnels, pour leur revalorisation et pour leurs conditions de travail, celui d'agir et d'obtenir, bref... le choix d'un syndicalisme utile.



AUDIENCES DU SE-UNSA 21

Depuis la rentrée, le SE-UNSA a été reçu à deux reprises par la Directrice Académique. Une fois seul et une fois en intersyndicale.

L'audience du SE-UNSA

Réorganisation du temps de service des professeurs des écoles et moral des enseignants.

Si cette rentrée, avec la loi sur la refondation et la réforme des rythmes, marque un vrai changement à l'Éducation Nationale, les personnels sont toujours dans l'attente de voir changer leurs conditions de travail et leur rémunération.

Suite aux réunions d'information syndicale que le SE-UNSA de Côte d'Or a organisées, il s'est fait le porte parole des inquiétudes et du malaise ressentis par les enseignants :

- L'épuisement et le ras le bol des directeurs d'école. Nos collègues doivent mettre en place les APC, organiser la consultation sur les programmes, préparer les élections de pa-

rents d'élèves, préparer la mise en place de la semaine à 4,5 jours pour ceux restés à 4 jours, etc. Nous avons prévenu la DASEN que si rien de significatif n'était apporté aux directeurs, le SE-UNSA ne resterait pas attentiste. Nous avons donc accueilli favorablement le report d'un an des projets d'écoles.



- L'organisation des APC, les collègues ont le sentiment de se voir imposer des organisations, via des notes de service incitatives avec des tableaux pré-remplis. Le SE-UNSA a bien fait, puisque Mme Greusard a été très surprise des notes de service de certains IEN. Il semblerait que la DASEN soit intervenue.

- La mise à disposition, plus ou moins explicite, des remplaçants pour les mercredis matins. Nous avons prévenu que si des dispositions ressemblant de près ou de loin à des astreintes existaient, le SE-UNSA interviendrait avec détermination et sans négociation possible. Les astreintes ne sont pas dans les statuts des enseignants.

En intersyndicale

◆ Réunions d'Information Syndicale
Nous avons demandé à ce qu'elles soient faites sur le temps devant élèves. En effet, selon les textes de la fonction publique, les informations syndicales se déroulent, sans restriction, sur le temps de service. Or, le décret de l'Éducation Nationale est restrictif : elles se font hors temps devant élèves. Se référant à ce décret, **la DASEN a refusé notre demande.**

Nous lui avons donc proposé une organisation comme cela se fait dans certains départements, l'Aisne par exemple :

- 2 informations syndicales sur le même jour : une le matin et une l'après-midi
- la moitié des enseignants participent à la première et l'autre moitié à la seconde.

- **Avantage :** les élèves ont une solution pour être accueillis. Charge aux enseignants de s'organiser et de permuter pour la réunion d'info suivante.

Même si cette organisation ne nous satisfaisait pas pleinement, la DASEN aurait pu la retenir. Malheureusement, elle l'a refusé.

◆ Arc en ciel

Les organisations syndicales ont contesté le recours à cette application qui ne se substitue pas à toutes les autres enquêtes.

L'administration a répondu qu'effectivement elle ne pouvait s'y substituer, compte tenu qu'elle n'était pas renseignée par tous les directeurs.

Pour le SE-UNSA, si cet outil respecte la confidentialité et s'il diminue réellement la charge de travail des directeurs, pourquoi pas. Si ce n'est pas le cas, nous sommes contre.

◆ Rythmes

L'administration a confirmé qu'il n'y avait plus de date butoir pour le retour des projets d'organisation de la semaine pour 2014. En revanche, la contrainte de l'appel d'offre pour les transports scolaires en janvier est réelle. L'administration conseille fortement aux écoles et aux municipalités de déposer leur projet avant la fin de l'année civile, afin qu'ils ne soient pas bloqués par le Conseil Général.

◆ En maternelle, les rythmes adoptés ne conviennent pas à des enfants de 3 à 6 ans. La DASEN veut qu'une réflexion spécifique soit menée sur ce sujet. Le SE-UNSA partage cet avis.

Claire JULLIEN

RYTHMES : COMITE DE SUIVI

Le 6 novembre dernier la DASEN a ouvert le comité de suivi des nouveaux rythmes scolaires de Côte d'Or en rappelant les objectifs de cette réforme : mieux organiser l'enseignement et les temps d'apprentissage et améliorer les temps périscolaires.

Pour l'administration

Les points positifs

- Grande participation des élèves
- Temps redonné aux apprentissages avec le mercredi matin

Les points négatifs

- Information aux parents
- La multiplicité des activités proposées qui entraîne une grande variation des souhaits familiaux
- La gestion des plannings.
- TAP : grande diversité entre animateurs professionnels et animateurs volontaires. Problèmes d'encadrement, de prise en charge.
- L'accompagnement des équipes d'enseignants et d'animateurs.

- La question de rythmes identiques à la maternelle et à l'élémentaire.
- La fatigue des élèves.
- Surveillance des enfants pendant les changements de groupes, d'activité, de temps de la journée.

Pour 2014 peu de choses ont été dites au regard de la longueur du débat qu'il y a eu sur le point d'étape de cette réforme.

Mais une précision importante a été donnée par la DASEN : les écoles qui mettront en place les nouveaux rythmes en septembre 2014 ont jusqu'à la fin décembre, début janvier, pour retourner un projet d'horaires.

Autres interventions

Le président de l'association des maires de Côte d'Or a mis en avant le problème des locaux, le coût de cette réforme pour les communes, la fatigue des enfants sans la pause du mercredi.

La FCPE s'accorde sur les disfonctionnements pointés mais ne trouve rien d'anormal à cela dans le cadre d'un tel changement et après 2 mois de mise en place. Elle encourage l'allongement de la pause méridienne.

UNAAP critique les TAP, le contenu, l'encadrement et la sécurité.

PEP et FRANCAS ont mis en avant que dans les communes où une vraie concertation

avait pu se faire, où tous les acteurs avaient été entendus et où les échanges avaient été constructifs, les nouveaux rythmes se mettaient plutôt bien en place.

Le Conseil Général s'est engagé à assurer les transports mais les contraintes budgétaires sont grandes. Il n'est pas favorable à de grands écarts d'horaires qui rendraient difficile l'organisation des tournées.#



Le SE-UNSA tient à ce que les élèves les plus fragiles dans leurs apprentissages aient des semaines de classe qui comprennent cinq matinées plutôt que quatre. Il exige que de mauvaises conditions de mise en œuvre ne viennent pas anéantir ce bénéfice.

Le SE-UNSA a demandé que les municipalités s'astreignent à réunir les familles sur l'organisation, les modalités d'inscription, les contenus, les passations de responsabilités entre temps scolaire et temps pé-

riscolaire. Pour la rentrée 2014, elles devront le faire en amont, puis à nouveau dans les premiers jours de septembre.

Le SE-UNSA a aussi rappelé le rôle de proposition des conseils d'école. Nous demandons que la DASEN rapproche systématiquement conseils d'école et municipalités en cas de propositions différentes. Il ne peut y avoir de bonne organisation si elle n'est pas partagée.

Pour le SE-UNSA, en ce début d'année, encore plus que d'habitude quand on met en place les rythmes,

il faut repousser à plus tard les rédactions de projets divers, les enquêtes et réunions qui peuvent attendre. Cette revendication nous l'avons faite à notre Directrice Académique en audience. Nous accueillons donc favorablement le report de la rédaction des projets d'écoles.

L'animation est un métier, Le SE-UNSA conseille l'expertise des professionnels de l'animation et de la petite enfance pour l'élaboration des projets.

Conformément aux vœux du SE-UNSA, les équipes auront plus de temps pour travailler le fond.

R ETRAITES

Les actions de l'UNSA : premiers résultats !

L'UNSA continue à défendre ses positions et revendique des améliorations pour plus de justice sociale. Si les interventions de l'UNSA ont permis d'écartier les mesures les plus lourdes de conséquences pour les retraités (désindexation, suppression de l'abattement, CSG), son travail syndical se poursuit dans le cadre du débat parlementaire afin d'obtenir de nouvelles améliorations.

L'UNSA demande :

- le report de la période de la revalorisation prévue au 1^{er} octobre car elle ne doit pas concerner les **petites pensions**
- la prise en compte de tout ou partie des périodes de **stage en entreprise** dans la validation des trimestres de retraites pour répondre à l'attente légitime de

nombreux jeunes enchaînant stage sur stage avant de signer un contrat de travail

- des avancées plus rapides contre les inégalités dont sont victimes les **femmes**, sans attendre l'évolution des droits familiaux en 2020
- une meilleure prise en compte des salariés en fin de carrière toujours en situation de **pénibilité**.

L'UNSA constate des premières avancées sur la **pénibilité** et la prise en compte des **stages** en entreprises.

Pour la **pénibilité**, la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale a adopté un amendement diminuant de 57 à **52 ans** au 1^{er} janvier 2015 l'âge auquel on pourra prétendre à un calcul bonifié des points ouvrant

droit à validation d'année de cotisations.

Pour les **stages** en entreprises des étudiants, un amendement déposé par le groupe socialiste et soutenu par le gouvernement propose de **valider, sous certaines conditions, jusqu'à deux trimestres de stages dans le calcul de la durée de cotisations**.

Ces avancées démontrent la validité de notre démarche de dialogue : faire valoir nos arguments de justice sociale et d'équité pour peser sur les choix.

Malgré tout, il reste encore plusieurs points à faire évoluer, notamment en ce qui concerne la revalorisation des petites pensions et la date de prise en compte des inégalités dont sont victimes les femmes.

Claire JULLIEN

A VANCEMENT

CAPD 6 décembre.

Rappel calcul du barème : (note X 2) + AGS

Un correctif de note est apporté pour chaque année de retard d'inspection au-delà de 3 ans: + 0,25 par an

Tous les collègues ayant renvoyé le/les coupons ci-joints au SE-Unsa seront informés des décisions les concernant.

Les syndiqués seront systématiquement informés.

A retourner à : Syndicat des Enseignants promos 1^{er} degré 15 bd Pompon 21000 Dijon

Nom : Prénom :

Je suis syndiqué(e) au SE-UNSA

Je ne suis pas syndiqué(e) au SE-UNSA

Adresse perso :

Mail:.....

Tel perso :

Instit

Prof d'école (rayer la mention inutile)

Echelon actuel : depuis le :

Note actuelle : depuis le :

A G S : au



C ALENDRIER PREVISIONNEL

CALENDRIER DES CAPD ET GROUPES DE TRAVAIL

15 Octobre 2013	CAPD formation continue
6 décembre 2013	CAPD avancement
31 Janvier 2014	Groupe de travail barèmes inter
Du 25 mars au 14 avril	Ouverture du serveur Mouvement intra
20 Avril 2014	CAPD formations CAPA-SH, liste d'aptitude direction d'école, intégration dans le corps des PE, Postes adaptés/allégés...)
14 Mai 2014	Groupe de travail barèmes intra
27 Mai 2014	CAPD mouvement 1er degré
27 Juin 2014	Groupe de travail ajustement mouvement 1er degré

CALENDRIER DES CTSD ET CDEN

26 Novembre 2013	CTSD Bilan de rentrée
5 décembre 2013	CDEN
17 Janvier 2014	CTSD Politique Générale/Dotation
23 Janvier 2014	CDEN Rythmes Scolaires
4 Février 2014	Groupe de travail champ d'études carte scolaire 2014
11 Février 2013	CTSD 1er degré (carte scolaire 2014)
12 Mars 2014	CTSD 2nd degré
18 Mars 2013	CDEN Carte scolaire
13 Juin 2013	CTSD Ajustement Carte scolaire

CALENDRIER DES CHSCTD

4 Décembre 2013	CHS-CT Départemental



ADHÉRER AU SE-Unsa : POURQUOI?

J'adhère et je bénéficie du bouquet adhérents :

- **Le magazine national l'Enseignant et ses suppléments**

Pédagogie, analyses, fiches pratiques...toute l'info mensuelle à domicile.

- **L'enseignant de Côte d'Or**

- **Des lettres en lignes régulières, nationales et départementales**

Ciblage, réactivité...toutes les infos à chaud pour suivre l'actualité.

- **Un accès à des outils personnalisés sur l'espace adhérent dédié sur le site :**

<http://sections.se-unsa.org/21/>

Un suivi personnalisé



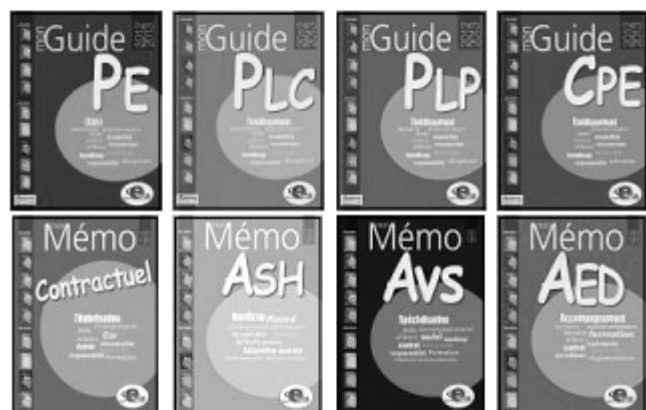
Informations systématiques aux syndiqués

Mutations, calculs de retraite, promotions, des conseils, de l'aide pour comprendre et suivre votre déroulement de carrière.

Au-delà des enseignants, l'UNSA défend et représente d'autres catégories de travailleurs, publics ou privés.

Un projet de la maternelle au lycée

Calendrier, carnet de notes, agenda, Guides catégoriels mémos



Adressés chaque rentrée aux adhérents

Des relais de proximité

Des militants à votre écoute pour répondre à vos questions ou vous accompagner dans vos démarches

J'ajoute ma force à celle des autres pour être mieux défendu et participer à la défense de notre service public tout en réfléchissant sur les transformations nécessaires de notre système scolaire.

Les plus de l'adhésion:

- Je bénéficie **d'un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de ma cotisation** syndicale
- Je peux solliciter gratuitement l'Adéc (Association de défense du consommateur) pour me soutenir en cas de litige
- Je profite de réductions à France Abonnements, d'invitations à des colloques ou des avant-premières de spectacles, de films

BULLETIN D'ADHÉSION



SITUATION PERSONNELLE	<input type="checkbox"/> Nouvel adhérent <input type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Retraité Nom d'usage : Prénom : Nom de naissance : Né(e) le : Adresse personnelle : Téléphone : Portable : Adresse mel : Nom et adresse de l'école/établissement d'exercice :
SITUATION ADMINISTRATIVE	TITULAIRE <input type="checkbox"/> Premier degré Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF...) : <input type="radio"/> Professeur des écoles <input type="radio"/> Instituteur <input type="checkbox"/> Second degré Discipline : <input type="radio"/> Certifié <input type="radio"/> PLP <input type="radio"/> Agrégé <input type="radio"/> Bi-admissible <input type="radio"/> AE <input type="radio"/> PEGC <input type="radio"/> CE d'Ers <input type="radio"/> Cop <input type="radio"/> Peps <input type="radio"/> CPE <input type="radio"/> DCIO <input type="radio"/> Autre (préciser) : NON-TITULAIRE <input type="checkbox"/> Enseignant, CE, CPE (précisez) : <input type="radio"/> Vacataire <input type="radio"/> Contractuel <input type="checkbox"/> AED (précisez les fonctions) : <input type="checkbox"/> Emploi vie scolaire (EVS) ENTRÉE DANS LE MÉTIER <input type="checkbox"/> Étudiant (M1, M2) <input type="checkbox"/> Emploi avenir professeur (EAP) <input type="checkbox"/> Stagiaire : <input type="radio"/> PE <input type="radio"/> Certifié <input type="radio"/> Cop <input type="radio"/> CPE <input type="radio"/> PLP <input type="radio"/> PEPS <input type="radio"/> Agrégé <input type="radio"/> Bi-admissible <input type="checkbox"/> Suppléant
COTISATION	<input type="radio"/> Classe normale <input type="radio"/> Hors classe <input type="radio"/> Classe exceptionnelle <input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel : % <input type="checkbox"/> CLM, CLD, CPA... Échelon : Montant de la cotisation : Mode de paiement : <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Paiements fractionnés automatiques(*) : <input type="radio"/> Première demande <input type="radio"/> Renouvellement <i>J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :</i> <small>Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.</small>

Le montant de votre cotisation annuelle est proportionnel au salaire. Il est égal à 5,8 millièmes de votre traitement annuel brut.

Modalités de versement • En une seule fois par chèque, adressé à votre section syndicale. • En plusieurs fois par prélèvements fractionnés sur votre compte bancaire ou postal. • Par carte bancaire sur www.se-unsa.org

CRÉDIT D'IMPÔT 66% de votre cotisation

Cotisations
2013-2014

Titulaires

CLASSE NORMALE	É C H E L O N S										
	04	05	06	07	08	09	10	11			
Instituteur	133 €	136 €	139 €	146 €	153 €	163 €	179 €				
Prof écoles, Certifié, Cop, CRE, PLP, PEPS	155 €	159 €	163 €	172 €	185 €	197 €	213 €	229 €			
PEGC, CE d'Ers, Ae		137 €	144 €	151 €	159 €	168 €	178 €	188 €			
Bi-admissible	154 €	163 €	174 €	183 €	197 €	213 €	229 €	239 €			
Agrégé	183 €	195 €	206 €	221 €	238 €	255 €	272 €	286 €			

HORS CLASSE	01	02	03	04	05	06	07
Prof écoles, Certifié, CRE, PLP, PEPS, Dco	172 €	195 €	209 €	223 €	242 €	258 €	272 €
Agrégé	229 €	242 €	255 €	272 €	286 €	319 €	
PEGC, CE d'Ers	159 €	167 €	177 €	188 €	213 €	229 €	

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05
PEGC, CE d'Ers	213 €	231 €	242 €	258 €	272 €

Non-titulaires

<input type="checkbox"/> Contractuel	indice < 400	103 €	Vacataire	41 €
	indice 401 à 500	134 €	Ass. d'éducation	72 €
	indice > 500	165 €	Evs	50 €

Situations particulières

Disponibilité, congé parental	41 €
Temps partiel ou CPA : au prorata du temps partiel	

Entrée dans le métier

Prof écoles, Certifié, CRE, PLP, Ers, Cop échelon 3	98 €
Étudiant	41 €
Agrégé, bi-admissible échelon 3	103 €
EAP	50 €
Suppléant	82 €

Retraités

Pension inférieure à 1400 €	101 €
Pension entre 1400 et 1850 €	125 €
Pension supérieure à 1850 €	134 €

Payable en ligne par carte bleue, chèque, prélèvements automatiques (jusqu'à 10 fois sans frais) sur www.se-unsa.org

**A renvoyer à : SE-UNSA de Côte d'Or
15 Bd Pompon, 21000 Dijon**



INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

* Compléter

- Nom, prénom, adresse du débiteur (titulaire du compte)
- Nom et adresse précise de l'établissement qui gère le compte à débiter
- Numéro du compte à débiter

* Dater et signer la demande et l'autorisation de prélèvement

* Renvoyer avec le bulletin d'adhésion en joignant le RIB

Ce formulaire n'est à remplir que

- Si vous optez pour la première fois pour des prélèvements automatiques ou
- Si vous avez changé de compte depuis l'année dernière



DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--	--	--	--

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants – UNSA
209, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

COMPTE A DEBITER

Codes		Numéro de compte	Clé Rib
Etablissement	Guichet		

Date :

Signature :

Les informations recueillies dans la présente demande, qui doit obligatoirement être complétée, sont destinées à n'être utilisées par le créancier, que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

401981

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

--	--	--	--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Syndicat des Enseignants - UNSA
209, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU CPTA A DEBITER

--

Date :

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'Epargne (R.I.C.E)

L'inquiétude monte dans les RRS !

La préparation des Assises de l'Éducation Prioritaire a fait naître des inquiétudes importantes dans les Réseaux de Réussite Scolaire (RRS), surtout ceux qui ne sont pas implantés dans les quartiers identifiés « politique de la ville ».

Les RRS ont disparu des discours ministériels depuis qu'ils ne dépendent plus que de la politique académique, la politique nationale se recentrant sur les seuls RAR, puis ECLAIR.

De là à imaginer leur disparition pure et simple dans un contexte où on parle constamment de recentrage des moyens, il n'y a qu'un pas que le SE-Unsa refuse de franchir.

La refonte de l'éducation prioritaire ne peut pas se limiter à une redistribution d'une enveloppe qui serait maintenue à l'identique. Les « moins défavorisés » paieraient alors pour les « plus défavorisés », ceux qui quitteraient l'éducation prioritaire perdant leurs (quelques) moyens supplémentaires au profit de ceux qui y resteraient. Un abondement de l'enveloppe est pour nous indispensable si la politique d'éducation prioritaire veut vraiment faire une différence.

Le bilan de l'éducation prioritaire montre que certains RRS présentent des publics plus en difficulté que certains ECLAIR.

Il est donc important de **retravailler la labellisation à partir de critères partagés et transparents**. Les dotations doivent être modulées en fonction du degré de difficulté en évitant les effets de seuil, toujours injustes.

Enfin, le **SE-Unsa demande qu'il n'y ait aucune sortie brutale du dispositif** : des mesures de transition doivent être mises en œuvre, le cas échéant, sur plusieurs années.

Matthieu DROUHIN

Votre avis est important !

Vous exercez en ECLAIR, RRS, APV... Ce **questionnaire** est pour vous ! Nous voulons mieux vous connaître pour mieux porter votre parole et peser au maximum sur les décisions à venir à l'heure où carte et dispositifs de l'éducation prioritaire doivent être remis à plat.

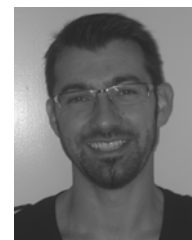
Témoignez de votre expérience, faites-nous partager vos analyses, faites-nous part de vos idées et propositions pour les élèves comme pour les personnels évoluant en éducation prioritaire.

Rendez-vous sur www.se-uns.org



L'École de demain, oui mais avec nous !





Matthieu DROUHIN
Responsable permutations

CHANGER DE DEPARTEMENT

Calendrier :

- Circulaire Mobilité : B.O. du 7 novembre 2013
- Ouverture du serveur : du 14 novembre au 3 décembre
- A partir du 3 décembre : envoi des confirmations de demande dans les boîte i-prof
- Groupe travail barèmes Permutations : 31 janvier 2014

Vous êtes Professeur des écoles et vous souhaitez changer de département ?

La note de service mobilité 1er degré est parue au B.O. le 7 novembre 2013.

Afin d'en faciliter la lecture, le SE-Unsa mettra prochainement à votre disposition une brochure spéciale « permuts 2014 ».

De plus, les élus du SE-Unsa vous accompagnent tout au long des opérations pour :

- vous proposer un suivi personnalisé
- vous aider techniquement à saisir vos vœux sur I-prof
- vous aider à constituer vos dossiers
- Vérifier votre barème

Attention la circulaire prévoit des modifications pour les demandes formulées au titre du rapprochement de conjoint et du handicap.

Suivi PERMUTATIONS du SE-Unsa 21

A retourner à : **Syndicat des Enseignants « Permutations » 1^{er} degré**
15 bd Pompon 21000 Dijon



Nom:..... Prénom:.....

Adresse Personnelle:.....

Mail perso:.....

Tél fixe :..... Tél portable :.....

Département(s) demandé(s) :

Je suis syndiqué(e) au SE-UNSA

Je ne suis pas syndiqué(e) au SE-UNSA

La répartition des postes aux nouveaux concours laisse apparaître une légère baisse.

Le nombre de postes aux concours, toutes disciplines confondues, est en légère baisse par rapport à la session précédente. En même temps, on retrouve globalement le niveau de recrutement de la session 2013, ce qui permet de conserver un rythme de recrutement plutôt soutenu.

Pour l'académie de Dijon, 179 places sont offertes aux CRPE externe et 11 au troisième concours.

Quoi penser de cette répartition ?

Le partage des postes offerts au **CRPE** entre les académies montre, sans surprise, une dotation plus élevée dans 2 académies déficitaires depuis plusieurs années localisées en île de France.

Dans le second degré, les disciplines les mieux loties au **CAPES** sont conformes aux tendances des années précédentes. Le ministère cherche toujours à « faire le plein » en anglais, lettres modernes et mathématiques.

La répartition des postes au

CAPLP fait apparaître une priorité de recrutement en Bio-technologies et en Économie-Gestion. Dans les disciplines



générales, les besoins les plus criants se recoupent avec ceux détectés lors du CAPES.

Concernant les postes offerts au **CAPET**, les sciences industrielles de l'ingénieur figurent en tête de peloton.

Quelques mots sur la session 2014-2

Cette session 2014-2 est la première du nouveau format de concours destiné à évaluer à la fois les contenus disciplinaires mais aussi les gestes professionnels. Elle s'inscrit pleinement dans le chantier de la refondation de l'École impulsée par le ministre. Les candi-

dates titulaires du M1 (Master MEEF) et lauréats des épreuves d'admissibilité (entre février et avril) et d'admission (en juillet) accéderont au statut de fonctionnaire-stagiaire au 1er septembre 2014. A noter d'ailleurs que deux promotions de stagiaires cohabiteront en 2014-2015, issues de 2 concours différents (2014-1 dit « concours exceptionnel » et 2014-2) et caractérisées par des modalités de formation différenciées.

Pour plus détails : tableau comparatif avec les dernières sessions, répartitions par académie et contenu des épreuves, rendez-vous sur notre site [unsa21](http://unsa21.fr).

Franck DELETRAZ



RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (RPS)

Actuellement, le monde du travail est en pleine mutation et les services publics connaissent, comme le secteur privé, le développement des risques psycho-sociaux.

Dans ce contexte tendu, les symptômes liés aux risques psycho-sociaux ont émergé et se sont développés. Le respect de la professionnalité des agents, de leur métier a trop souvent volé en éclats. De plus, ils se sont trouvés dans l'incapacité de gérer toutes les exigences du travail.



Aujourd'hui, les restrictions budgétaires conduisent de nouveau à des réorganisations qui ont le même effet désastreux car les politiques de ressources humaines ont peu changé. Il est donc urgent que les employeurs publics acceptent, au-delà du traitement réactif des accidents, d'anticiper l'effet des modifications de l'organisation du travail des agents et d'en discuter sereinement dans le cadre des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT).

Cet accord cadre sur les RPS est donc très important car il est porteur d'un message politique fort avec notamment le rappel de l'obligation de protection des personnels ainsi que la mise en œuvre des prin-

cipes fondamentaux de prévention des risques professionnels. Il est la suite logique de l'accord sur la santé au travail de 2009 et de l'accord national interprofessionnel sur le stress de 2008.

Au plan de la prévention, nous nous félicitons de l'annonce de l'engagement d'une mission sur la situation de la médecine de prévention. C'était une demande de l'UNSA Fonction publique.

Pour l'UNSA, l'instruction du Premier ministre qui traduira cet accord aux employeurs publics doit conduire à de profondes modifications des politiques de ressources humaines ainsi qu'au respect des missions des CHSCT.

Les agents de la fonction publique doivent bénéficier rapidement des effets de cet accord. L'UNSA Fonction publique y veillera en lien avec ses fédérations, ses syndicats et ses représentants dans les CHSCT. De même, dans le cadre de l'agenda social, elle participera activement aux deux groupes annoncés par Marylise Lebranchu, sur la prévention de la pénibilité et les conditions de vie au travail.

Pour la Côte d'Or et pour les collègues enseignants, le prochain CHS-CT se tiendra le 4 décembre.



N'hésitez pas à nous contacter mais aussi à signaler toute situation en remplissant le Registre santé et sécurité. Contactez Michel Paquaux, le conseiller de prévention à la DSDEN de Côte d'Or.

Claire JULLIEN





Monsieur le Ministre,

J'aime mon métier. Je veux l'exercer sereinement. Faites-moi enfin confiance !

Vous avez fait de la priorité à l'École primaire l'un des axes majeurs de votre politique. Après des années de mises en accusation, de déconsidération de ses personnels et d'assèchement de ses moyens, des signes importants sont donnés affirmant un changement de cap : création de postes sur 5 ans, retour de la formation initiale, réaffirmation du rôle spécifique de l'école maternelle, dispositif «plus de maîtres que de classes», nouvelle organisation de la semaine scolaire, indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE)....

Pour autant, nos conditions d'exercice dans les écoles restent très difficiles. Ces difficultés sont même parfois accrues par la mise en place des nouvelles mesures.

Notre métier est complexe par nature. Il est nécessaire de pouvoir l'exercer en toute sérénité. Aujourd'hui, nous avons besoin d'aides concrètes pour répondre efficacement aux situations que nous vivons et pour lesquelles nous nous débrouillons comme nous pouvons, souvent seuls :

Comment prendre en charge les élèves en très grande difficulté tout en menant à bien les apprentissages de tous ?

Comment accompagner l'élève en situation de handicap dans la classe sans déstabiliser tout le groupe ?

Comment répondre rapidement à des conduites d'élèves souffrant de troubles du comportement ? Comment accompagner les parents de ces élèves aux besoins particuliers ?

Comment prendre le temps de participer au fonctionnement global de l'école avec l'ensemble de ses partenaires et ne pas négliger sa classe ?

Comment préparer, organiser et faire vivre sa classe au quotidien tout en répondant aux multiples attentes administratives ?

Ces questions reçoivent trop souvent des réponses théoriques qui ne nous sont d'aucun secours. Nous restons seuls face aux difficultés.

Au moment où vous ouvrez les discussions sur les différents métiers à l'Éducation Nationale, nous souhaitons que ces chantiers convergent vers une école où les professionnels trouvent les aides et les accompagnements nécessaires pour répondre efficacement aux situations qu'ils rencontrent.

Comme vous, Monsieur le ministre nous sommes attachés à la réussite de l'École de la République. L'indispensable refondation que vous avez engagée ne se fera pas sans que les professionnels que nous sommes puissent exercer leur métier avec sérénité.

Pour réussir, vous devez faire le pari de la confiance et de l'accompagnement des équipes ! C'est avec les enseignants que la priorité au primaire se construira.

J'aime mon métier. Je veux l'exercer sereinement. Faites-moi enfin confiance !

Nom	Prénom	Signature

A retourner au SE-UNSA de Côte d'Or, 15 Bd Pompon, 21000 Dijon

21@se-unsa.org

Prenons le POUVOIR sur notre MÉTIER



L'ISAE pour les Professeurs des écoles est le résultat de la campagne que le SE-UNSA a menée seul depuis 2 ans.

L'ISAE
enfin!

AGIR
& OBTENIR



HORS CLASSE PE
vers l'égalité

AGIR
& OBTENIR



En signant le protocole d'entrée en discussions, le SE-UNSA a permis d'ouvrir les négociations pour aller vers plus de justice. C'est comme ça qu'il a obtenu pour les collègues une augmentation de 50% des promus à la Hors Classe dès septembre 2013 et que le ratio de promu va augmenter pour se rapprocher d'ici 4 ans de celui de nos collègues du 2nd degré.

C'est en s'appuyant sur un projet syndical clair, concret et constructif que le SE-UNSA a permis d'obtenir le passage de l'Aide Perso aux APC mais aussi et surtout la forfaitisation des 24h.

Pas de compte à rendre sur ces heures à qui que ce soit.

AP → APC

~~60h~~ → 36h

AGIR
& OBTENIR



Prenons le **POUVOIR** sur notre **MÉTIER**